



PROGRAMME D'APPUI AUX PARCS DE L'ENTENTE  
(PAPE)

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES (CM)  
(SESSION 2015)



*Niamey (NIGER), 10 juillet 2015*

# FONDATION DES SAVANES OUEST-AFRICAINES (FSOA)

Un mécanisme sous-régional de financement durable pour préserver un patrimoine naturel d'exception : Le complexe WAPO

**DIRECTION EXECUTIVE DE LA FSOA**

# SOMMAIRE



## INTRODUCTION

**I. Création et opérationnalisation**

**II. Mécanisme de financement**

**III. Capitalisation et subventions**

**IV. Vers une régionalisation**

## CONCLUSION

# INTRODUCTION



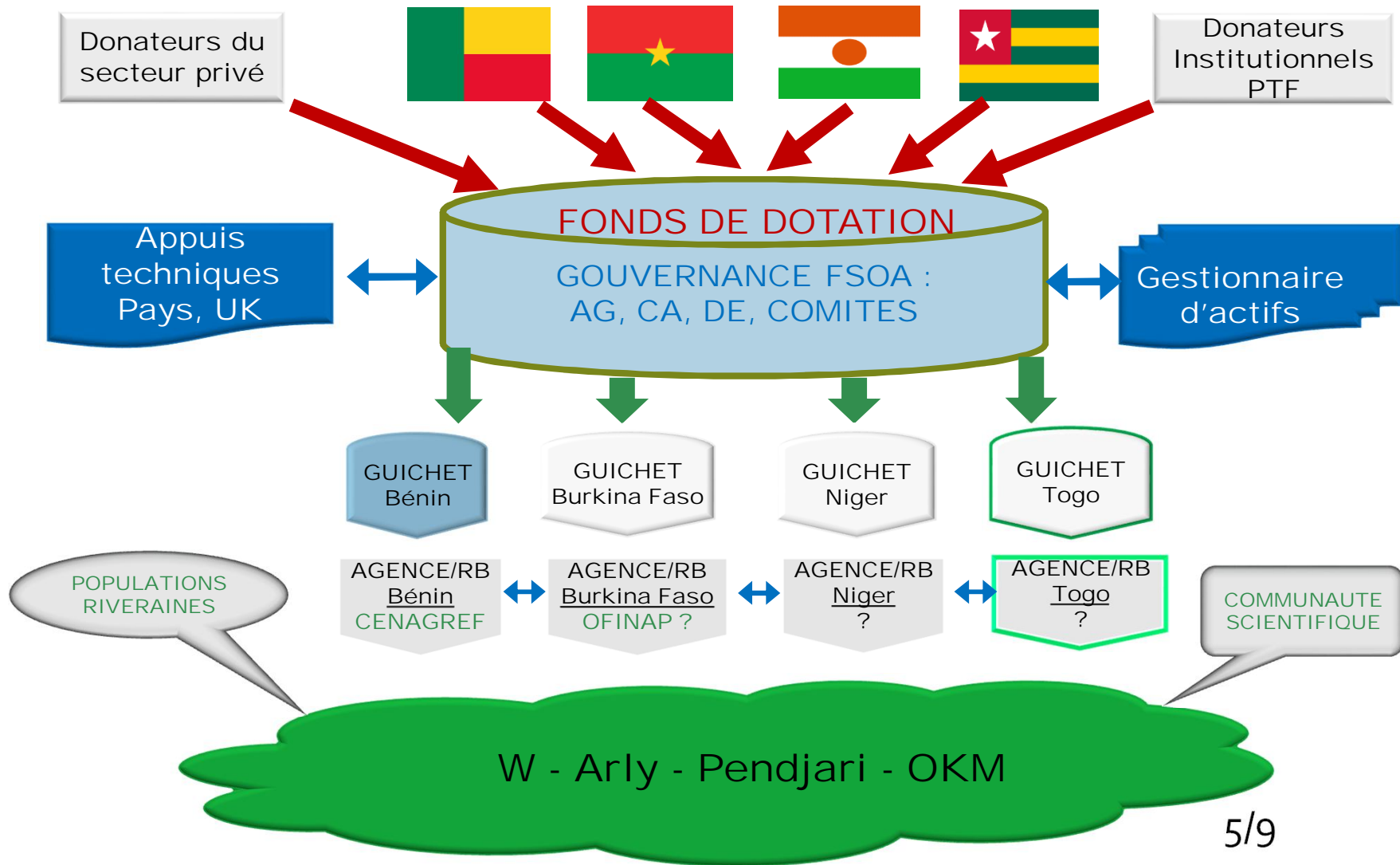
- ❑ **Le modèle fondé sur l'approche « projets » n'est pas durable à long terme** ➡ Réflexion depuis les années 90 sur le financement à long terme des coûts récurrents de la gestion des AP ;
- ❑ **Option Fonds Fiduciaire pour la Conservation (FFC) de la biodiversité** ➡ Financement durable , prévisible et sûr – Partenariat Public-Privé – Indépendance et renforcement de la bonne gouvernance ;
- ❑ **FFC** ➡ Depuis une quinzaine d'années, dans plus de 50 pays en développement et à économies en transition ;
- ❑ **Recommandations CTS - CM / Projet WAP->PAPE** ➡ Opérationnalisation des différents mécanismes de financement existants et innovants, tels que la **Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA)**.

# I. CREATION & OPERATIONNALISATION



- **Statuts :**
  - ☞ **Société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie, créée le 9 Novembre 2012...** comme de nombreux FFC en Afrique francophone (Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mauritanie, RDC).
  - ☞ Reconnue « **Organisation caritative** », exemptée de taxes et d'impôts au Royaume-Uni, le 13 Septembre 2013.
  - ☞ Reconnue « **Organisation Internationale** », par Accord de Siège avec la République du Bénin, le 21 Février 2014.
- **Missions : Dans la zone transfrontalière des savanes du WAP**
  - ☞ Promouvoir la conservation et la préservation des Parcs Nationaux et Réserves de faune ;
  - ☞ Faire progresser l'éducation, la science, et l'écodéveloppement local.
- **Instances de gouvernance :** Une Assemblée Générale de deux Membres (fondateurs) et un Conseil d'Administration de 5 à 9 Membres.
- **Une Direction Exécutive légère**, basée à Cotonou, pour l'instant.

# II. MECANISME DE FINANCEMENT





# III. CAPITALISATION & SUBVENTIONS

## • Fonds de dotation selon les besoins des AP

☞ d'au moins 30 millions d'Euros (soit environ 20 milliards de FCFA) d'ici 2017, pour le « guichet Bénin »

## • Investissement du capital à perpétuité

☞ sur les marchés financiers offshores « éthiques ou socialement responsables » et/ou sur DAT locaux autorisés

## • Utilisation des intérêts seulement

☞ pour financer sur le long terme des activités de conservation et une gestion efficace de la biodiversité sur le territoire pour lequel le guichet est ouvert

## • Capital actuel de 16 milliards de FCFA *(Troisième fonds environnemental le plus capitalisé en Afrique)*

☞ Fonds de dotation mobilisé (milliard de FCFA) : Bénin = 1,0 et KfW = 14,4

☞ Fonds de dotation acquis (milliard de FCFA) : GEF/BM = 0,6

## • Subvention annuelle de 500 M° FCFA

☞ Taux de rentabilité moyen (net de frais, au dessus de l'inflation) = 4,93 % l'an

☞ Revenu moyen annuel attendu pour subvention = 500 millions de FCFA.



## IV. VERS LA REGIONALISATION

1. **Participation informelle** des représentants pays aux réunions du CA-FSOA
2. **Adhésion officielle** au processus FSOA
3. **Adaptation des textes** fondamentaux et des procédures de la FSOA
4. **Adaptation des législations nationales** de la gestion des Parcs du WAPO (Agence de personnalité morale et d'autonomie financière)
5. **Mobilisation de contributions nationales** au fonds de dotation
6. **Mobilisation de contributions des PTF** dans les différents pays
7. **Type d'arrimage** de la DE-FSOA au Secrétariat permanent WAPO de l'UEMOA ?

# CONCLUSION



- Avec la FSOA, une **nouvelle ère de financement durable** du site transfrontalier du WAPO débute.
- Sa **vocation sous régionale** est sous-tendue par ses Statuts, le site naturel commun, le processus d'harmonisation des systèmes de gestion des AP, et la nécessité d'un mécanisme financier régional.
- L'**engagement collectif** des parties prenantes lui donnera les moyens institutionnels de jouer efficacement à brève échéance, son rôle d'appoint aux **efforts budgétaires des Etats** pour la conservation de la biodiversité.





*MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION*

10/07/2015

9